DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du : **LUNDI 28 JUIN 2010**

Question de l'ordre du jour n°: 3

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'AN deux mille dix, le vingt-huit juin
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **O R D I N A I R E**

Nbre de Conseillers en exercice :33

Nbre de présents : 26

Nbre de votants : 32

Présents : M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – Mme Nicole CASTEX – M. Christian LABESQUE – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Sophie CHARENTON – M. Bruno PIORKOWSKI – Mme Anne BLOUIN – M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Joël MEYER – Mme Véronique PEYRUSEIGT – M. Yannick LE RHUN – Mme Hélène LARREZET – M. Jean-Michel SUSO – Mme Laure PINCE

Absents ayant donné pouvoir :
M. Pierre JAEGER à M. Marcel LARCHE
Mme Marion ENENKEL – M. Frédéric BUCAMP
M. Sébastien GIUDICELLI à M. Bruno PIORKOWSKI
Mme Marie-France LACOSTE à Mme Marie-Hélène BOUSQUET
M. Michel BELLIARD à Mme Sophie CHARENTON
M. Patrick DORVILLE à Mme Véronique PEYRUSEIGT

Absent non excusé :
Mme Virginie PELTIER

Décision de l'Assemblée
Votants : 32
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 3
Déroulement du scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3

VU la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994, dite loi "Hoeffel",

VU le tableau des effectifs modifié,

CONSIDERANT les évolutions de la structure, et notamment les réussites aux concours et examens professionnels ainsi que les avancements de grade, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs tel que ci-dessous :

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE :

DE MODIFIER, le tableau des effectifs au 1er juillet 2010 tel que ci-dessous :

Budget Principal

- **CREATIONS DE POSTES à temps complet**
  - 2 postes de rédacteur chef
  - 1 poste de rédacteur
  - 1 poste d'ATSEM de 1ère classe
  - 1 poste d'adjoint d'animation de 1ère classe
  - 3 postes d'adjoint du patrimoine de 1ère classe
  - 11 postes d'adjoint technique de 1ère classe
  - 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
  - 1 poste d'agent de Maîtrise
  - 1 poste de brigadier de police municipale

- **FERMETURES DE POSTES à temps complet**
  - 5 postes d'adjoint Technique Principal de 2ème classe
  - 4 postes de gardien de police

Budget Annexe Assainissement

- **CREATION D'UN POSTE à temps complet**
  - 1 poste d'agent de Maîtrise

- **FERMETURE D'UN POSTE à temps complet**
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Budget Annexe Forêt

- **CREATION D'UN POSTE à temps complet**
  - 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du : **LUNDI 28 JUIN 2010**

Question de l'ordre du jour n°: 4

AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
Avenant n°1

L'AN deux mille dix, le vingt-huit juin
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **O R D I N A I R E**

Nbre de Conseillers en exercice :33

Nbre de présents : 26

Nbre de votants : 32

Présents : M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – Mme Nicole CASTEX – M. Christian LABESQUE – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Sophie CHARENTON – M. Bruno PIORKOWSKI – Mme Anne BLOUIN – M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Joël MEYER – Mme Véronique PEYRUSEIGT – M. Yannick LE RHUN – Mme Hélène LARREZET – M. Jean-Michel SUSO – Mme Laure PINCE

Absents ayant donné pouvoir :
M. Pierre JAEGER à M. Marcel LARCHE
Mme Marion ENENKEL – M. Frédéric BUCAMP
M. Sébastien GIUDICELLI à M. Bruno PIORKOWSKI
Mme Marie-France LACOSTE à Mme Marie-Hélène BOUSQUET
M. Michel BELLIARD à Mme Sophie CHARENTON
M. Patrick DORVILLE à Mme Véronique PEYRUSEIGT

Absent non excusé :
Mme Virginie PELTIER

Décision de l'Assemblée

Votants : 32

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 7.1,

VU la loi n° 2001-2 du 3 Janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

VU le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat, modifié par le décret n°2004-1307 du 26 novembre 2004,

VU le décret n°2001-623 du 12 Juillet 2001 pris pour l'application de la loi du 3 janvier 2001,

VU la délibération en date du 17 décembre 2001 approuvant les termes de l'accord cadre de mise en œuvre de l'A.R.T.T. à la ville de Biscarrosse et au C.C.A.S.,

CONSIDERANT que le C.C.A.S. de la ville de Biscarrosse a installé son propre Comité Technique Paritaire en date du 28 novembre 2008,

CONSIDERANT que le décret du 26 novembre 2004 visé ci-dessus a instauré la journée dite « de solidarité »,

Il est nécessaire de passer un avenant à l'accord cadre initial

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 6 mai 2010,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide,

Article 1er : De fixer la durée de travail des agents de la ville de Biscarrosse sur la base annuelle de 1607 heures.

Article 2 : D'appliquer cette décision à l'ensemble des agents de la ville quelque soit leur statut, titulaire ou non titulaire.

Article 3 : D'approuver les modifications apportées sur les modalités d'application de la réduction du temps de travail depuis la loi de 2004, tel que définies dans l'accord cadre ci-joint.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du : **LUNDI 28 JUIN 2010**

Question de l'ordre du jour n°: 5

Demandes de subventions auprès de la DRAC Aquitaine et du conseil Régional d'Aquitaine – FRAR pour la restauration d'objets en cuir

L'AN deux mille dix, le vingt-huit juin
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nbre de Conseillers en exercice :33

Nbre de présents : 26

Nbre de votants : 32

Présents : M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – Mme Nicole CASTEX – M. Christian LABESQUE – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Sophie CHARENTON – M. Bruno PIORKOWSKI – Mme Anne BLOUIN – M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Joël MEYER – Mme Véronique PEYRUSEIGT – M. Yannick LE RHUN – Mme Hélène LARREZET – M. Jean-Michel SUSO – Mme Laure PINCE

Absents ayant donné pouvoir :
M. Pierre JAEGER à M. Marcel LARCHE
Mme Marion ENENKEL – M. Frédéric BUCAMP
M. Sébastien GIUDICELLI à M. Bruno PIORKOWSKI
Mme Marie-France LACOSTE à Mme Marie-Hélène BOUSQUET
M. Michel BELLIARD à Mme Sophie CHARENTON
M. Patrick DORVILLE à Mme Véronique PEYRUSEIGT

Absent non excusé :
Mme Virginie PELTIER

Décision de l'Assemblée
Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Déroulement du scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :

Dans le cadre de sa politique de restauration, le Musée municipal de l'Hydraviation souhaite une intervention sur des objets en cuir :

- Une paire de fauteuils de Latécoère 631,
- Le manteau du pilote Paulin Pâris.

Les deux fauteuils de Laté 631, mis en scène dans la reconstitution d'une cabine de passagers, sont des éléments essentiels pour le visiteur de la compréhension de ce mode de transport si particulier et de l'épopée de « l'âge d'or » de l'hydraviation.
Le manteau de cuir du pilote Paulin Pâris a une place prépondérante dans le Projet Scientifique et Culturel du Musée, eu égard à la personnalité de l'homme, pilote émérite qui s'attaqua résolument aux questions délicates de perfectionnement technique et de la mise au point des différents types d'hydravions. Le manteau de cuir témoigne de cette période riche en raids et records d'hydravions.

L'objectif général de la demande de l'opération de restauration auprès des restaurateurs-conservateurs accrédités par le Ministère de la Culture vise à améliorer l'apparence de ces objets de collection dans le but d'optimiser leur conservation et d'en permettre une remise en situation.

Compte tenu des possibilités de financement de la part de la DRAC et du Conseil Régional dans le cadre du FRAR, et ce, à hauteur maximum de 4000€, la charge restant à la commune serait de 1400€.

Le plan de financement se présente comme ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Restauration de la paire de fauteuils en cuir de Latécoère 631	3000,00 €	Participation du Conseil Régional - FRAR	2000,00 €
Restauration du manteau de cuir du pilote Paulin Pâris	2400,00 €	Participation de la DRAC - FRAR	2000,00 €
		Commune de Biscarrosse	1400,00 €
TOTAL DEPENSES TTC :	**5400,00 €**	**TOTAL RECETTES TTC :**	**5400,00 €**

Vu l'avis de la Commission des Affaires Culturelles du 28 avril 2010

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Régional et de la DRAC dans le cadre du FRAR afin de collaborer au financement de la restauration de ces objets en cuir.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

Ville de Biscarrosse

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 28 juin 2010

Question n°: 6
Aire de dépôt sur le littoral landais
Avenant N°1 au marché N°529 - lot N°2 « Métaller ie-clôtures »

L'AN deux mille dix, le 28 juin
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué **le mardi 22 juin 2010**, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nbre de Conseillers en exercice : 33

Nbre de présents : 32

Nbre de votants : 32

Présents : M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER - M. Bertrand FOSSE M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY M. Daniel PONS – Mme Marie-Christine BLEVEC - Mme Marie-Cécile TROQUIER Mme Nicole CASTEX – M. Christian LABESQUE -Mme Marie-Hélène BOUSQUET – Daniel FONTAINE - Mme Sophie CHARENTON M. Bruno PIORKOWSKI - Mme Anne BLOUIN - M. Alain DELOUZE Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET M. Joël MEYER – Mme Véronique PEYRUSEIGT - M. Yannick LE RHUN Mme Hélène LARREZET - M. Jean-Michel SUSO - Mme Laure PINCE

Absents ayant donné pouvoir : Pierre JAEGER à M. Marcel LARCHE - Mme Marion ENENKEL à M. Frédéric BUCAMP - M. Sébastien GUIDICELLI à M. Bruno PIORKOWSKI - Mme Marie-France LACOSTE à Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Michel BELLIARD à Mme Sophie CHARENTON - M. Patrick DORVILLE à Mme Véronique PEYRUSEIGT

Absent non excusé :
Virginie PELTIER

Décision de l'Assemblée

Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

<u>OBJET</u> : Aire de dépôt sur le littoral landais
Avenant N°1 au marché N°529 - lot N°2 « Métaller ie-clôtures »

- Vu la délibération en date du 22 octobre 2007, constituant le groupement de commandes entre les 15 collectivités littorales landaises dans l'objectif de la réalisation des aires de dépôts sur le littoral (déchets nettoyage des plages)
- Vu la délibération en date du 19 octobre 2009 approuvant le projet et le plan de financement.
- Vu la délibération en date du 30 mai 2010 annulant et remplaçant la délibération du 19 octobre 2009 relative au plan de financement prévisionnel
- Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du groupement en date du 02/04/2010
- Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des travaux en date du 15 juin 2010

Objet de l'avenant : Mise en place de dispositifs complémentaires destinés à améliorer les conditions d'utilisation des aires en fonctionnement nocturne :

Prestations complémentaires :

- Mise en œuvre de butées disposées latéralement aux aires et destinées à servir de point d'arrêt aux roues arrières des plageuses lors des phases de déchargement des bacs ;
- Mise en œuvre de bandes retroréfléchissantes sur les poteaux des clôtures latérales
- Mise en œuvre de rails de protection des hauts de clôtures latérales

Incidences financières de l'avenant pour la Commune de Biscarrosse :

Plus value de 783,36 € HT soit 936,90 € TTC

Nouveau montant du marché : 8 343,36 € HT soit 9 978,66 € TTC

<u>APRES EN AVOIR DELIBERE,</u>
<u>LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE</u>

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché N° 529 – Lot 2 – Aires de dépôt du littoral.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

Ville de Biscarrosse

DEPARTEMENT
DES LANDES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2010

Question de l'ordre du jour n°: 7
F.E.C. 2010
Elévation du niveau de sécurité de
l'école élémentaire de Meyrie

L'AN deux mille dix, le vingt huit juin
Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 juin 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain DUDON, Maire
en session O R D I N A I R E

Nbre de Conseillers
en exercice : 33
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 32

Présents :
M. Alain DUDON, Mme Angelina BORDIER, M. Bertrand FOSSE, M. Marcel LARCHÉ, Mme Liliane HINGANT, M. Michel JOLY, Mme Marie-Christine BLEVEC, M. Daniel PONS, Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Nicole CASTEX, M. Christian LABESQUE, Mme Marie Hélène BOUSQUET, M. Daniel FONTAINE, Mme Sophie CHARENTON, M. Bruno PIORKOWSKI, Mme Chantal ROQUES, M. Frédéric BUCAMP, Mme Colette TEULET, M. Yannick LE RHUN, M. Joël MEYER, Mme Véronique PEYRUSEIGT, Mme Hélène LARREZET, M. Jean Michel SUSO

Excusés ayant donné pouvoir :
M. Pierre JAEGER pouvoir à M. M. Marcel LARCHÉ
Mme Marion ENENKEL pouvoir à M. Frédéric BUCAMPI
M. Sébastien GIUDICELLI pouvoir à M. Bruno PIORKOWSKI
Mme Marie France LACOSTE pouvoir à Mme Marie Hélène BOUSQUET
M. Michel BELLIARD pouvoir à Mme Sophie CHARENTON
M. Patrick DORVILLE pouvoir à Mme Véronique PEYRUSEIGT

Absent : Mme Virginie PELTIER

Décision de l'Assemblée
Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Déroulement du scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire :
après publication le
et dépôt en Préfecture le

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

Le Conseil Général des Landes nous a notifié le tableau de répartition au titre du Fonds d'Equipement des Communes pour l'année 2010, arrêté selon les critères identiques à ceux retenus les années précédentes.

La commune de Biscarrosse bénéficie d'une dotation d'un montant de 12 386 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter cette subvention pour les travaux d'élévation du niveau de sécurité de l'école élémentaire de Meyrie. Ces travaux consistent en une mise en conformité du désenfumage avec changement des ouvrants dans les circulations verticales nord et sud.

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux du 18 mai 2010.

APRES AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

D'affecter la dotation départementale d'un montant de 12 386 € pour les travaux d'élévation du niveau de sécurité de l'école élémentaire de Meyrie.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain DUDON,

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

DEPARTEMENT
DES LANDES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2010

Question de l'ordre du jour n°: 8
Zone d'Aménagement Concerté de Lapuyade (ZAC)
Approbation du dossier de réalisation et
du programme des équipements publics

L'AN deux mille dix, le vingt huit juin
Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 juin 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain DUDON, Maire
en session O R D I N A I R E

Nbre de Conseillers
en exercice : 33
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 32

Présents :
M. Alain DUDON, Mme Angelina BORDIER, M. Bertrand FOSSE, M. Marcel LARCHÉ, Mme Liliane HINGANT, M. Michel JOLY, Mme Marie-Christine BLEVEC, M. Daniel PONS, Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Nicole CASTEX, M. Christian LABESQUE, Mme Marie Hélène BOUSQUET, M. Daniel FONTAINE, Mme Sophie CHARENTON, M. Bruno PIORKOWSKI, Mme Chantal ROQUES, M. Frédéric BUCAMP, Mme Colette TEULET, M. Yannick LE RHUN, M. Joël MEYER, Mme Véronique PEYRUSEIGT, Mme Hélène LARREZET, M. Jean Michel SUSO

Excusés ayant donné pouvoir :
M. Pierre JAEGER pouvoir à M. M. Marcel LARCHÉ
Mme Marion ENENKEL pouvoir à M. Frédéric BUCAMPI
M. Sébastien GIUDICELLI pouvoir à M. Bruno PIORKOWSKI
Mme Marie France LACOSTE pouvoir à Mme Marie Hélène BOUSQUET
M. Michel BELLIARD pouvoir à Mme Sophie CHARENTON
M. Patrick DORVILLE pouvoir à Mme Véronique PEYRUSEIGT

Absent : Mme Virginie PELTIER

Décision de l'Assemblée
Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Déroulement du scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire :
après publication le
et dépôt en Préfecture le

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

VU le Code Général des Collectivités

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L-311-1 et suivants et R-311-1 et suivants

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2004 définissant les modalités de concertation

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2005 décidant de confier la réalisation de la ZAC à la SATEL (Société d'Equipement et d'Aménagement Touristique des Landes) dans le cadre d'une convention publique d'Aménagement.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 août 2005 établissant le bilan de la concertation, et décidant de créer la ZAC

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2010 modifiant le plan d'occupation des sols pour adapter le schéma et le règlement de la ZAC.

VU la Commission Générale du 7 juin 2010.

VU la Commission Urbanisme et Travaux du 15 juin 2010.

La ZAC de Lapuyade est située à l'Est de Biscarrosse-ville et porte sur une superficie de 53ha 41a 97ca.

Cette opération vise à organiser l'urbanisation du quadrant Nord-Est du bourg. Elle contribue à installer une armature urbaine constituée de voiries et liaisons douces, d'une structure paysagère et d'un réseau hydrographique.

Elle permettra de développer une offre diversifiée d'habitat grâce à des produits logements et à des formes urbanisées variées.

La ZAC de Lapuyade est classée en zone IIINAe suite à la 8ème modification de la 3ème révision du POS approuvée le 31 mai 2010.

Cette opération se justifie du fait qu'elle vise à répondre aux besoins en matière d'accueil de populations et aux objectifs en matière de développement urbain. Elle s'articule avec le projet de restructuration du centre ville.

Un concept de quartier jardin

Le parti d'aménagement retenu s'inspire de la thématique de la cité jardin, organisée autour d'un cœur d'opération forestier qui structure des îlots constructibles et se décline selon les principaux objectifs de l'opération.

- L'articulation avec le centre ville, en terme de voirie, liaisons douces, composition urbaine…
- L'insertion urbaine et paysagère en terme de transition et de rapport au territoire.
- La mixité dans l'habitat, au niveau des produits logements et des formes urbaines.

Un réseau viaire hiérarchisé et structurant

Les voies primaires assurent d'une part les liaisons avec le centre ville et d'autre part avec la voie future de contournement.
Les voies secondaires assurent le bouclage avec les voies primaires en prolongeant les rues existantes.
Les voies tertiaires assurent la desserte des îlots

Un réseau de liaisons douces

Afin d'offrir aux habitants une alternative à l'utilisation de la voiture dans les déplacements quotidiens, les différents secteurs du quartier sont desservis par des liaisons douces cyclables et sont également raccordés au centre ville et aux équipements existants.
Ces liaisons douces sont traitées en site propre dans une vaste emprise paysagère.

Une structure paysagère préservant l'identité du lieu.

Outre une organisation et une composition à partir de la trame viaire, le quartier se structure à partir de deux principales composantes, la pinède et les ripisylves bordant les ruisseaux et les crastes qui drainent les eaux du quartier.
Ces grandes structures paysagères sont complétées par des espaces plantés bordant les voies et les liaisons douces.

Un programme favorisant la mixité et l'insertion urbaine.

Le territoire de la ZAC se décompose en secteurs distincts qui accueilleront de l'habitat individuel, de l'habitat individuel dense de type maisons de ville, et des logements collectifs.
Une partie de ces programmes sera réservée à du locatif social et l'accession à la propriété sociale.

Une réponse aux enjeux de qualité environnementale et de développement durable

Il est proposé de retenir 5 objectifs et 12 cibles de développement durable

I Préserver et valoriser et conserver les ressources

1- réduire la consommation d'énergie.
2- améliorer la gestion de la ressource eau et sa qualité.
3- éviter l'étalement urbain et améliorer la gestion de l'espace.
4- Préserver et valoriser le patrimoine bâti et naturel

II Améliorer la qualité de l'environnement local

5- Préserver et valoriser le paysage et la qualité visuelle.
6- Améliorer la qualité des logements et des bâtiments.

III Améliorer la diversité

7- s'assurer de la diversité de la population
8- s'assurer de la diversité de l'offre en logements

IV Améliorer l'intégration

9- favoriser l'accès de la population à l'emploi, aux services et aux équipements de la ville
10- améliorer l'attractivité du quartier en créant des espaces de vie et de rencontre pour tous les habitants de la ville
11- éviter les déplacements contraints et améliorer les infrastructures pour les modes de déplacement à faible impact environnemental (transport en commun, deux roues et marche à pied)

V Renforcer le lien social

12- renforcer la cohésion sociale et la participation.

A LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Le programme des équipements publics est composé :

1 des équipements d'infrastructure

- les voies primaires, secondaires et tertiaires.
- les réseaux, assainissement, électricité, télecom, gaz, eau potable, éclairage public
- un système de traitement des eaux pluviales composé de fossés et bassins d'infiltration.
- Les espaces verts comprenant un espace forestier central, l'aménagement paysager de l'ancien cimetière et le traitement des franges Est.
- la mise en valeur d'espaces protégés sensibles.
- les circulations douces piétonnes et cycles.

Le montant global des équipements d'infrastructure s'élève à 13 590 739 € HT, considérant les pistes cyclables seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté des Communes des Grands lacs et le jardin de l'ancien cimetière sous maîtrise d'ouvrage de la commune

2 le programme des équipements de superstructure

- Une école élémentaire
- Une maison de quartier

Le montant global des équipements de superstructure s'élève à 2 500 000€ HT considérant que ces constructions seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune et que la ZAC apportera un fonds de concours de 1 000 000€ Ht pour la réalisation de l'école élémentaire

B LE PROGRAMME GLOBAL DES CONSTRUCTIONS

Le territoire de la ZAC de Lapuyade est décomposé en huit secteurs et possède une capacité d'accueil de 570 logements environ répartis de la manière suivante :

Typologie	Nombre	%
Pavillonnaire	104	18
Semi-collectif/individuel	200	35
Semi-collectif/collectif	266	47
Totaux	570	100

En matière d'équipement public le programme comprend :

Une maison de quartier comprenant des salles de réunion d'environ 300 m² de SHON sur un terrain d'environ 3200 m².
Une école élémentaire de 9 classes avec salle polyvalente et un satellite de restauration d'environ 2000 m² de SHON sur un terrain de 8600 m².
A ce stade, il est envisagé de réaliser dans le cadre de cette opération, une cinquantaine de logements locatifs sociaux représentant environ 5000 m² de SHON.

C MODALITES PREVISIONNELLES DE FINANCEMENT

Les modalités prévisionnelles de financement rendent compte d'une stratégie de développement des investissements à mettre en œuvre et précisent les niveaux de ressources résultant du processus de vente des terrains et de recouvrement des participations générées par les « propriétaires conventionnés ».

A partir de la maîtrise foncière assurée progressivement sur l'ensemble du périmètre, 3 phases de développement sont prévues dans le cadre de l'organisation générale du projet.

1 secteur sud et îlot Nord Ouest.
2 le cœur d'opération autour de l'espace forestier central.
3 le secteur Est.

Echelonnées à titre indicatif sur une période de 5 ans, les dépenses d'aménagement comprennent principalement les acquisitions foncières et les travaux d'équipement d'infrastructure ainsi que la réalisation de l'école élémentaire hors réalisation de la salle de quartier financée par la commune.
Les dépenses sont destinées à être équilibrées par le produit des cessions de terrains équipés, et par les participations des propriétaires fonciers conventionnés.

APRES AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE,

- d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC de LAPUYADE établi conformément aux dispositions de l'article R 311-7 du Code de l'Urbanisme

- la présente délibération sera affichée pendant un mois.

Elle fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera entre autre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R-2121-10 du Code Général des Collectivités.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

DEPARTEMENT
DES LANDES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 juin 2010

Question de l'ordre du jour n°: 9
Lutte contre la chenille processionnaire campagne 2010
Attribution de subvention

L'AN deux mille dix, le vingt huit juin
Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 juin 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain DUDON, Maire
en session O R D I N A I R E

Nbre de Conseillers en exercice : 33
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 32

Présents :
M. Alain DUDON, Mme Angelina BORDIER, M. Bertrand FOSSE, M. Marcel LARCHÉ, Mme Liliane HINGANT, M. Michel JOLY, Mme Marie-Christine BLEVEC, M. Daniel PONS, Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Nicole CASTEX, M. Christian LABESQUE, Mme Marie Hélène BOUSQUET, M. Daniel FONTAINE, Mme Sophie CHARENTON, M. Bruno PIORKOWSKI, Mme Chantal ROQUES, M. Frédéric BUCAMP, Mme Colette TEULET, M. Yannick LE RHUN, M. Joël MEYER, Mme Véronique PEYRUSEIGT, Mme Hélène LARREZET, M. Jean Michel SUSO

Excusés ayant donné pouvoir :
M. Pierre JAEGER pouvoir à M. M. Marcel LARCHÉ
Mme Marion ENENKEL pouvoir à M. Frédéric BUCAMPI
M. Sébastien GIUDICELLI pouvoir à M. Bruno PIORKOWSKI
Mme Marie France LACOSTE pouvoir à Mme Marie Hélène BOUSQUET
M. Michel BELLIARD pouvoir à Mme Sophie CHARENTON
M. Patrick DORVILLE pouvoir à Mme Véronique PEYRUSEIGT

Absent : Mme Virginie PELTIER

Décision de l'Assemblée
Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Déroulement du scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire :
après publication le
et dépôt en Préfecture le

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

La Fédération départementale des groupements de protection des Cultures des Landes (F.D.G.P.C.) nous propose une inscription pour la Campagne 2010 de lutte collective contre la chenille processionnaire du pin pour les Zones Urbanisées.

Pour la Campagne 2010 nous proposons les zones urbanisées de Biscarrosse-Plage dont la surface globale à traiter est de 135 ha.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme et Travaux du 15 juin 2010.

APRES AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE,

D'adopter la proposition de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la F.D.G.P.C., dans le sens d'une opération de traitement effectuée par des moyens aériens.

Le mode de financement tel qu'indiqué ci-dessous, sera prélevé sur les crédits nécessaires inscrits sur le budget communal en cours, à savoir

Zones Urbanisées 135 ha x 79,09 € HT	10677,15 €
Subvention du Conseil Général des Landes 25 % du montant H.T. de l'opération soit	2669,28 €
Cotisation 2010 à la F.D.G.D.E.C. 135 x 4 €	540,00 €
Montant à Payer Total TTC 135 X 93,63 €	12640,05 €
Subvention	2669,28 €
TOTAL TTC à la charge de la Ville	**9970,77 €**

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

Ville de Biscarrosse

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 28 JUIN 2010

Question n°: 10

Vente au Comité Ouvrier du Logement de la parcelle AN n°1134p située rue Saint Martin et constitution d'une servitude de passage de canalisation publique d'eaux usées.

L'AN deux mille dix, le vingt huit du mois de juin
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué mardi 22 juin 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nbre de Conseillers en exercice :33

Nbre de présents : 26

Nbre de votants : 32

Présents : M. DUDON Alain – Mme BORDIER Angélina – M. FOSSE Bertrand – M. LARCHE Marcel – Mme HINGANT Liliane – M. JOLY Michel – Mme BLEVEC Marie-Christine – M. PONS Daniel – Mme TROQUIER Marie-Cécile – Mme CASTEX Nicole – M. LABESQUE Christian – Mme BOUSQUET Marie-Hélène – M. FONTAINE Daniel – Mme CHARENTON Sophie – M. PIORKOWSKI Bruno – Mme BLOUIN Anne – M. DELOUZE Alain – Mme ROQUES Chantal – M. BUCAMP Frédéric – Mme TEULET Colette – M. MEYER Joël – Mme PEYRUSEIGT Véronique – M. LE RHUN Yannick – Mme LARREZET Hélène – M. SUSO Jean-Michel – Mme PINCE Laure.

Absents ayant donné pouvoir :
M. JAEGER Pierre à M. LARCHE Marcel
Mme ENENKEL Marion à M. BUCAMP Frédéric
M. GIUDICELLI Sébastien à M. PIORKOWSKI Bruno
Mme LACOSTE Marie-France à Mme BOUSQUET Marie-Hélène
M. BELLIARD Michel à Mme CHARENTON Sophie
M. DORVILLE Patrick à Mme PEYRUSEIGT Véronique

Absent non excusé :
Mme PELTIER Virginie

Décision de l'Assemblée

Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :
Pour le Maire
Le 1er Adjoint
Daniel PONS

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 mars 2009 adoptant une motion en faveur du logement social,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2009 autorisant la signature d'une convention avec le Comité Ouvrier du Logement,

VU la convention signée par les parties en date du 2 juin 2009 fixant le prix de cession à 110 € H.T. le mètre carré de surface hors œuvre nette (SHON),

VU **le permis de construire n° 09X0149 délivré le 6 janvier 2010 pour 1.312 m² de surface hors œuvre nette en vue de la construction d'un ensemble immobilier de 14 maisons individuelles,**

VU l'avis du Domaine du 7 juin 2010,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux et Urbanisme en date du 15 juin 2010,

VU le plan de cession établi par M. BERGES Philippe, géomètre, le 28 mai 2010, faisant apparaître une servitude de passage de canalisation publique d'eaux usées au profit de la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES AVOIR DELIBERE :

1 - Décide de vendre au Comité Ouvrier du Logement (COL) sis 73, rue de Lamouly à ANGLET 64600, représenté par son Directeur Général, M. Didier LASSABE, la parcelle cadastrée section AN n° 1134p, d'une superficie de 5.137 m² et de respecter les clauses de la convention signée, fixant le prix de cession à 110 € H.T. le mètre carré pour 1.312 m² de surface hors œuvre nette (SHON), soit un montant total H.T. de **144.320 €.**

2 - Précise que cette cession est consentie à une Société Anonyme Coopérative de Production HLM, le taux de la TVA est fixé à 5,5 %, portant une TVA à **7.937,60 €** et un montant T.T.C. à **152.257,60 €.**

3 – Indique que le Comité Ouvrier du Logement versera une somme de **144.320 €** à la signature de l'acte et le solde éventuel du montant de la TVA sera différé jusqu'à publication des directives.

4 – Dit que les frais de géomètre sont à la charge de la Commune et les frais d'acte sont supportés par l'acquéreur.

5 - Rappelle l'institution d'une servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées au profit de la Commune sur la dite parcelle, d'une superficie de 341 m².

6 – Indique que la recette correspondante est inscrite au budget communal de l'exercice en cours.

7 – Autorise :

- Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à cette transaction et à signer tous documents concernant cette affaire. L'acte notarié devra intervenir au plus tard le 30 juin 2011, passé ce délai, la vente deviendra nulle et caduque et le terrain sera libre et disponible.

- Le COL à démarrer les travaux dans l'attente de la signature de l'acte.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

Ville de Biscarrosse

DEPARTEMENT
DES LANDES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2010

Question de l'ordre du jour n**°: 11**

Pass Foncier -
Attribution de Subventions

L'AN deux mille dix, le vingt huit du mois de juin
à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 juin 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain DUDON, Maire
en session O R D I N A I R E

Nbre de Conseillers en exercice : 33

Nbre de présents : 26

Nbre de votants : 32

Présents : M. DUDON Alain – Mme BORDIER Angélina – M. FOSSE Bertrand – M. LARCHE Marcel – Mme HINGANT Liliane – M. JOLY Michel – Mme BLEVEC Marie-Christine – M. PONS Daniel – Mme TROQUIER Marie-Cécile – Mme CASTEX Nicole – M. LABESQUE Christian – Mme BOUSQUET Marie-Hélène – M. FONTAINE Daniel – Mme CHARENTON Sophie – M. PIORKOWSKI Bruno – Mme BLOUIN Anne – M. DELOUZE Alain –Mme ROQUES Chantal – M. BUCAMP Frédéric – Mme TEULET Colette – M. MEYER Joël – Mme PEYRUSEIGT Véronique – M. LE RHUN Yannick – Mme LARREZET Hélène – M. SUSO Jean-Michel – Mme PINCE Laure.

Absents ayant donné pouvoir :

M. JAEGER Pierre à M. LARCHE Marcel
Mme ENENKEL Marion à M. BUCAMP Frédéric
M. GIUDICELLI Sébastien à M. PIORKOWSKI Bruno
Mme LACOSTE Marie-France à Mme BOUSQUET Marie-Hélène
M. BELLIARD Michel à Mme CHARENTON Sophie
M. DORVILLE Patrick à Mme PEYRUSEIGT Véronique

Absent non excusé :

Mme PELTIER Virginie

Décision de l'Assemblée

Votants : 32
Pour : 32

Contre : 0
Abstention : 0
Déroulement du scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire :
après publication le
et dépôt en Préfecture le

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 mars 2009, adoptant une motion en faveur du logement social.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2009 adoptant le barème et les critères d'attribution du Pass Foncier.

Vu le dossier déposé,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme et Travaux du 15 juin 2010,

Considérant qu'en application de la délibération du 14 septembre 2009, 1 dossier a été déposé et examiné par la commission urbanisme et travaux lors de sa réunion citée ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

1 – Adopte le principe de versement d'une subvention de **3.000 €** au titre du PASS FONCIER à M. GABORIEAU Xavier et Melle ALLARD Sophie demeurant 220, allée des Mourriques, appartement n° 2, 40600 – BISCARROSSE.

2 – Conditionne le versement de la subvention à la production de l'attestation d'octroi d'un PASS FONCIER délivré par le collecteur.

3 – Fixe la durée de validité de la subvention à 1 an maximum.

4 – Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte nécessaire à la mise en place de ce dispositif.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures,
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DES LANDES

LUNDI 28 juin 2010

Question de l'ordre du jour n°: **12**

Pass Foncier Programme Comité Ouvrier du Logement COL
Attribution de Subventions

L'AN deux mille dix, le vingt huit du mois de juin
à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 mai 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain DUDON, Maire
en session O R D I N A I R E

Nbre de Conseillers en exercice : 33

Nbre de présents : 26

Nbre de votants : 32

Présents : M. DUDON Alain – Mme BORDIER Angélina – M. FOSSE Bertrand – M. LARCHE Marcel – Mme HINGANT Liliane – M. JOLY Michel – Mme BLEVEC Marie-Christine – M. PONS Daniel – Mme TROQUIER Marie-Cécile – Mme CASTEX Nicole – M. LABESQUE Christian – Mme BOUSQUET Marie-Hélène – M. FONTAINE Daniel – Mme CHARENTON Sophie – M. PIORKOWSKI Bruno – Mme BLOUIN Anne – M. DELOUZE Alain –Mme ROQUES Chantal – M. BUCAMP Frédéric – Mme TEULET Colette – M. MEYER Joël – Mme PEYRUSEIGT Véronique – M. LE RHUN Yannick – Mme LARREZET Hélène – M. SUSO Jean-Michel – Mme PINCE Laure.

Absents ayant donné pouvoir :

M. JAEGER Pierre à M. LARCHE Marcel
Mme ENENKEL Marion à M. BUCAMP Frédéric
M. GIUDICELLI Sébastien à M. PIORKOWSKI Bruno
Mme LACOSTE Marie-France à Mme BOUSQUET Marie-Hélène
M. BELLIARD Michel à Mme CHARENTON Sophie
M. DORVILLE Patrick à Mme PEYRUSEIGT Véronique

Absent non excusé :

Mme PELTIER Virginie

Décision de l'Assemblée
Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Déroulement du scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire :
après publication le
et dépôt en Préfecture le

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 mars 2009, adoptant une motion en faveur du logement social.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2009 adoptant le barème et les critères d'attribution du Pass Foncier.

Considérant qu'une somme d'un montant de 56000 € a été inscrite dans le cadre du budget primitif 2010 pour subventionner les 14 acquéreurs du programme du Comité Ouvrier du Logement.

Considérant que 6 dossiers ont été validés par le COL et entérinés par délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2010.

Considérant que 4 nouveaux dossiers ont été validés par le COL.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

① Adopte le principe d'un versement d'une subvention au titre du Pass Foncier aux ménages figurant sur le liste ci-après

Noms	**Adresse**	**Montant subvention**
Mme GUINOUARD Myriam et M. PORTES Nicolas	10, Allée du Petit Lac	3.000 €
Mme ROSSI Sylvie et M. RIVIERE Michael	231, Rue de Lily	4.000 €
Mme et M. PEYRAN Philippe	54, Rue des Romarins	3.000 €
Mme DERAND Adeline et M. DODISCO Olivier	214, Av. Alphonse Daudet	3.000 €

② Conditionne le versement de la subvention à la production de l'attestation d'octroi d'un Pass Foncier délivrée par la le collecteur et par la prise de rendez-vous pour la signature d'un sous seing attestée par un notaire.

③ Fixe la durée de validité de la subvention à un an.

④ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures,
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

Ville de Biscarrosse

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 28 juin 2010

Question n°: 13

Constitution d'une servitude de passage au profit d'ERDF Services Sud Aquitaine en vue de la réalisation des travaux électriques pour l'alimentation du FOURNIL DE LOUIS et le renforcement BT Avenue Laouadie.

L'AN deux mille dix, le vingt huit du mois de juin
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué le mardi 22 juin 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **O R D I N A I R E**

Nbre de Conseillers en exercice : 33

Nbre de présents : 26

Nbre de votants : 32

Présents : M. M. DUDON Alain – Mme BORDIER Angélina – M. FOSSE Bertrand – M. LARCHE Marcel – Mme HINGANT Liliane – M. JOLY Michel – Mme BLEVEC Marie-Christine – M. PONS Daniel – Mme TROQUIER Marie-Cécile – Mme CASTEX Nicole – M. LABESQUE Christian – Mme BOUSQUET Marie-Hélène – M. FONTAINE Daniel – Mme CHARENTON Sophie – M. PIORKOWSKI Bruno – Mme BLOUIN Anne – M. DELOUZE Alain – Mme ROQUES Chantal – M. BUCAMP Frédéric – Mme TEULET Colette – M. MEYER Joël – Mme PEYRUSEIGT Véronique – M. LE RHUN Yannick – Mme LARREZET Hélène – M. SUSO Jean-Michel – Mme PINCE Laure.

Absents ayant donné pouvoir :
M. JAEGER Pierre à M. LARCHE Marcel
Mme ENENKEL Marion à M. BUCAMP Frédéric
M. GIUDICELLI Sébastien à M. PIORKOWSKI Bruno
Mme LACOSTE Marie-France à Mme BOUSQUET Marie-Hélène
M. BELLIARD Michel à Mme CHARENTON Sophie
M. DORVILLE Patrick à Mme PEYRUSEIGT Véronique

Absent non excusé :
Mme PELTIER Virginie

Décision de l'Assemblée

Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :
Pour le Maire
Le 1er Adjoint
Daniel PONS

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

Monsieur l'Adjoint présente à l'Assemblée un projet de constitution de servitudes de passage au profit d'ERDF, sur les parcelles communales cadastrées section BP n°976
et 979 dans le cadre des travaux électriques d'alimentation du FOURNIL DE LOUIS et le renforcement BT Avenue Laouadie.

Vu les projets de convention présentés par la Société FORCLUM Aquitaine Limousin, 251, rue de la Ferronnerie, ZI – BP 80087, 40601 BISCARROSSE Cédex.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux en date du 15 juin 2010,

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

1 – Accepte les termes de la convention ci-annexée, instituant au bénéfice d'ERDF une servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées section BP n° 976-979 pour la réalisation des travaux électriques d'alimentation du FOURNIL DE LOUIS et le renforcement BT Avenue LAOUADIE.

2 – Indique que les termes des conventions devront être respectés et tous les frais seront à la charge exclusive d'ERDF.

3 – Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,

Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

DÉPARTEMENT
DES LANDES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2010

Question de l'ordre du jour n°14

Extension du lotissement industriel La Mountagnotte – Vente du lot n°24 à la SCI ONLY LIFE représentée par Monsieur François WALTHER et Mademoiselle Marion WALTHER – Prolongation des délais pour la signature de l'acte notarié.

L'AN deux mille dix le 28 juin
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué **le mardi 22 juin 2010**, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : **33**
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 32

en session **ORDINAIRE**

Présents :
M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – Mme Nicole CASTEX – M. Christian LABESQUE – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Sophie CHARENTON – M. Bruno PIORKOWSKI – Mme Anne BLOUIN – M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Joël MEYER – Mme Véronique PEYRUSEIGT – M. Yannick LE RHUN – Mme Hélène LARREZET – M. Jean-Michel SUSO – Mme Laure PINCE

Absent ayant donné pouvoir :
M. Pierre JAEGER à M. Marcel LARCHE
Mme Marion ENENKEL – M. Frédéric BUCAMP
M. Sébastien GIUDICELLI à M. Bruno PIORKOWSKI
Mme Marie-France LACOSTE à Mme Marie-Hélène BOUSQUET
M. Michel BELLIARD à Mme Sophie CHARENTON

Absent non excusé :
Mme Virginie PELTIER

DECISION DE L'ASSEMBLEE :

Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Déroulement du scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

Vu l'arrêté municipal en date du 23 septembre 2005 autorisant l'extension du lotissement industriel La Mountagnotte « Zone Industrielle 4 »,

Vu le dossier de Lotissement de la « Zone Industrielle-4 », dont le terrain communal est cadastré section CI N°639p, 642,643, 644p, 647p, 648p, 651p, d'une superficie réelle de 70 654 m², comportant 28 lots de superficies variables de 1 596 m² à 2 744 m²,

Vu la commission des affaires économiques et de l'emploi réunie les 21 novembre et 5 mai 2006 retenant la liste des acquéreurs des terrains,

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 16 novembre 2009 concernant l'extension du lotissement industriel La Mountagnotte autorisant la vente du lot n° 24 à la SCI ONLY LIFE représentée par M. François WALTHER et Mlle Marion WALTHER,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Municipal du 29 mars 2010 concernant l'extension du lotissement industriel La Mountagnotte autorisant un délai supplémentaire, pour la vente du lot n° 24 à la SCI ONLY LIFE représentée par M. François WALTHER et Mlle Marion WALTHER,

Considérant que la signature de l'acte notarié n'est pas intervenue dans les délais fixés par le Conseil Municipal, c'est-à-dire au plus tard le 30 Avril 2010,

Considérant la demande à titre exceptionnel de Monsieur François WALTHER et Mademoiselle Marion WALTHER, un délai pour procéder à la régularisation de l'acte d'acquisition,

Considérant l'avis favorable prononcé par la commission des affaires économiques et de l'emploi,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE :

D'accorder un délai supplémentaire à la SCI ONLY LIFE représentée par M. François WALTHER et Mlle Marion WALTHER pour procéder à la signature de l'acte notarié pour la vente du lot n° 24, pour une somme de 32 453 € HT, sans pouvoir dépasser le 30 Août 2010, faute de quoi le lot sera réattribué.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600